

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 38 (1924)

Heft: 3

Artikel: Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises [supplément]

Autor: Amman, Alfred d'

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dies ist in kurzen Umrissen die Geschichte des ehrw. Domkapitels von Sitten, das in seinen Anfängen bis ins XII. Jahrhundert hinaus reicht und das im ganzen und grossen seine Einrichtungen bis zur heutigen Stunde bewahrt hat. Auch das Wappen des Domkapitels, das wir der verehrten Lesern in verschiedenen Darstellungen vor Augen führen, ist in seinen Grundzügen noch desselbe, wie es bereits im XIII. Jahrhundert vorkommt. — Fig. 95. Wappen des Kapitels von Valeria aus dem 15. Jahrhundert. (Auf dem Friedhof von Valeria gefunden. Mitteilung von Prof. E. A. Stückelberg.)



Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises,

par ALFRED d'AMMAN.

(Supplément.)

70. **Fégely, 1480.** Louis XI, roi de France, anoblit Hance Foegellin et lui donne des armoiries ; à Plessis (-les-Tours), en février¹. L'original du diplôme n'existe plus ; mais les archives de la famille de Fégely de Vivy, actuellement en possession de M. Albert de Maillardoz à Fribourg, en contiennent une copie vidimée le 12 avril 1578 par le chancelier et notaire François Gurnel et corroborée par le sceau secret du Conseil de Fribourg. Jost Fégely se préparait alors à faire un pèlerinage en Terre Sainte ; voulant se munir d'un document établissant sa qualité, il demanda à l'avoyer et au Conseil de Fribourg de faire dresser une copie authentique de ce diplôme et de la lettre confirmatoire que venait d'en donner le roi Henri II le 3 septembre 1574². Ils en donnèrent la charge à leur chancelier et notaire public François Gurnel ; et en tête de l'expédition que ce dernier en fit, ils déclarèrent solennellement avoir vu, tenu et palpé l'authentique original de ces documents, munis de leurs sceaux³.

¹ Le document est daté de 1479 ; mais en France l'année commençait alors à Pâques ; il s'agit donc de l'an 1480, ainsi que l'a déjà indiqué le P. Nicolas Rœdlé dans un article publié dans la Revue de la Suisse catholique, année 1875-1876, p. 459-462.

² Ce document sera rapporté ci-après.

³ Il est surprenant que l'original de ces documents, — et d'un troisième, lettre de pension du 24 novembre 1478, relatée ci-après — ne se retrouve plus, tandis que leur copie, importée par Jost Fégely, à titre de passeport, dans son voyage en Terre Sainte, a été conservée. L'existence des copies dont le titre original manque, éveille toujours quelque suspicion. J'ai cherché à me faire une conviction en recourant aux lumières des deux membres correspondants à Paris de la Société suisse d'héraldique. M. Trudon des Ormes, adjoint à la Bibliothèque nationale, et Aug. Coulon, archiviste-paléographe aux Archives nationales ; j'espérais qu'ils trouveraient quelque confirmation de ces lettres royales dans les sources d'origine française ; mais leurs recherches, faites avec leur habituelle bienveillance, ce dont je les remercie, ont eu un résultat complètement négatif. J'ai dû limiter mon contrôle de l'authenticité de ces documents aux éléments indirects qu'ils renferment : le premier, lettre de pension de Hans Foegellin, est daté de Tours le 24 novembre 1478, et contresigné Picot ; le second, daté de Plessis-les-Tours en février 1479, est contresigné Le Mareschal ; enfin le troisième, de Lyon, en septembre 1574, est contresigné Brulart.

Or dans les Mémoires le Philippe de Commines — édition de Bruxelles, 1723, et de Londres, 1747 — on retrouve reproduites plusieurs lettres de Louis XI, datées de cette époque et contresignées Le Mareschal ; par d'autres lettres on voit qu'il était à Plessis-les-Parcs le 20 novembre 1478 et à Chinon

Libellé des armoiries : scilicet *magnum scutum coloris assurei* (pour cœrulei) *bordatum sabulone, cum quodam alio parvo scuto coloris rubei bordato de auro et uno falcone albo sive argenteo in dicto parvo scuto*, sicuti in his inserta litteris demonstrat pictura.

Blasonnement : *d'azur à la bordure de sable ; en abîme, un écusson de gueules à la bordure d'or et chargé d'un faucon d'argent.*

Je ne connais ni peinture, ni sceau, ni cachet portant ces armoiries ; il semble que la famille n'ait pas tardé à transformer l'écusson en écu, portant dès lors *de gueules à la bordure d'or et chargé d'un faucon d'argent*. L'écu plein avec écusson constitue l'unique exemple de ce genre dans l'armorial fribourgeois.

Motifs et caractéristique de l'anoblissement : le diplôme fait état de l'honnêteté de moeurs de Hance Foegellin, lequel est de condition libre, de sa fidélité envers le roi, de ses multiples qualités et des nombreux services qu'il lui a rendus dans ses guerres et dans d'autres circonstances ; en témoignage de satisfaction et de gratitude, le roi l'anoblit, lui et sa postérité légitime de l'un et l'autre sexe, avec jouissance de tous les droits, privilèges et franchises attribués aux autres nobles du royaume, entre autres avec faculté de posséder et d'acquérir tous fiefs et arrière-fiefs nobles comme si lui et ses descendants étaient originairement des nobles du royaume ; il habilite Hance Foegellin et ses descendants mâles à être créés chevalier par n'importe quel chevalier et n'importe quand (*adeo ut ipse Hance Fegillin eiusque proles et posteritas masculina in legitimo matrimonio procreata et procreanda quando-cunque aut a quocunque milite cingulum militiæ valeant adipisci et co decorari*).

Peu de mois auparavant, ce Foegellin avait déjà reçu un témoignage marquant des bonnes grâces de Louis XI à son égard : il en était le maître d'hôtel ; en cette qualité, cumulée avec celle de son féal conseiller, le roi, par lettres du 24 novembre 1478 datées de Tours, l'avait gratifié d'une pension viagère de trois cents livres tournois ¹.

Il est indubitable que ces faveurs royales doivent être attribuées au rôle que Hanns Fégeli, appelé le plus souvent Hensli, Hensilinus, avait eu dans les guerres des Suisses contre Charles duc de Bourgogne. Je relève le terme de « nos » guerres employé dans la lettre d'anoblissement de 1479 en relation des faits d'armes de ce Hance Foegellin ; Louis XI considérait-il comme « siennes » les guerres menées par les Suisses contre son redoutable rival ? On est tenté de l'admettre, puisque ce fut lui qui, après y avoir vivement poussé les Suisses, en retira le meilleur profit. A part ces guerres, je ne connais qu'une unique campagne menée jusqu'alors par le roi, en son nom, avec participation des Suisses ; il s'agit de la levée faite par

en mars 1479 (1480) ; je tiens, d'autre part, de M. Aug. Coulon que le nom de Picot mis en contresignature de la lettre du 24 novembre 1478 est celui d'un secrétaire du roi. Il est certainement invraisemblable que l'artisan de documents apocryphes eût réussi, un siècle plus tard, à trouver que Louis XI était en novembre 1478 à Plessis-les-Parcs et que ses lettres étaient contresignées, Le Mareschal, aussi Picot. De même, au sujet du diplôme de 1574, il se vérifie que le roi avait un secrétaire, nommée Brulart. *)

En conclusion, je considère ces trois documents comme authentiques.

* Brulart Pierre, seigneur de Crosnes et de Genlis, secrétaire d'Etat et des commandements des rois Charles IX et Henri III (Rott, *Inventaire sommaire*, vol. 5, tables).

¹ Une copie de ce document, vidimée par le chancelier Guillaume Techterman le 21 juillet 1586 se trouve dans les archives de Fégely de Vivy.

ses agents immédiats d'un corps de plusieurs milliers d'hommes pour combattre en Lorraine. Fribourg y fut représenté par une enseigne de 300 hommes, avec Guillaume Velga pour capitaine et Hensly Vœguilly pour conseiller de guerre ¹ ; ce corps s'avança jusqu'à Saint Nicolas du Port, mais, la paix ayant été conclue, ils ne combattit pas et fut licencié (août 1477).

On ne peut pas accorder créance à l'exposé fait par Leu ² dans le *Lexicon suisse* sur l'origine de la famille, en référence à de prétendus historiens suisses : elle serait, dit-il, venue d'Augsbourg à Fribourg à la suite du duc de Zæhringen lors de la fondation de cette dernière ville, l'un de ses membres aurait combattu à la bataille de Laupen au nombre des casques couronnés et Jean aurait commandé à celle de Morat l'aile gauche du contingent fribourgeois, etc.

Abstraction faite de l'invraisemblance d'un lieu d'origine si distant de Fribourg, les preuves documentaires, à l'appui de l'exposé de Leu, font totalement défaut ; en ce qui concerne spécialement les combattants fribourgeois à Laupen, deux noms seulement sont connus, de l'avoyer Jean de Maggenberg et du banneret Fillistorf ; enfin aujourd'hui que toutes les sources contemporaines relatives à la bataille de Morat ont été livrées à la publicité, aucune ne relate ce point précis du commandement que Jean Fégeli y aurait exercé de l'aile gauche du contingent fribourgeois.

Les premiers Fégeli connus documentairement à Fribourg, cela dès la fin du quatorzième siècle, s'adonnaient à la fabrication des draps, soit comme teinturiers, soit comme apprêteurs. Mais ce Jean Fégeli eut vraiment une situation marquante. Fils de Cuno Fégeli, teinturier, et de Catherine Wilont — ce Cuno l'un des premiers du nom inscrits dans les rôles de la bourgeoisie de Fribourg ³ — il fut, à son tour, reçu bourgeois, sous la désignation d'apprêteur de draps au quartier de la Neuveville, le 29 mars 1451. Il entra aux Deux cents en 1453, aux Soixante en 1460, fut grand-sautier (1466-67), banneret pour le quartier du Bourg en 1468, conseiller en 1471, maître de l'hôpital de 1483-1486 ; mais ce fut surtout dans la carrière militaire qu'il se mit en relief ; maître de l'artillerie de 1459 à 1462, puis en 1467, et de 1472 à 1474, on le rencontre comme maître-canonnier dans l'expédition que la ville de Fribourg envoya en mars 1461 à Châtel-Saint-Denis pour occuper le château ⁴, à titre de gage de l'intérêt d'une dette de 1900 florins contractée envers elle par les frères de Challant. En 1468, dans les expéditions des Suisses contre le Sundgau, il commanda le troisième détachement de Fribourg. Plus tard, au cours des guerres de Bourgogne : les 2 et 3 janvier 1475, il commanda avec Jean Mestraul les soldats fribourgeois, qui de concert avec les Bernois, emportèrent d'assaut le château d'Illens ; au mois d'octobre suivant, on le trouve dans l'armée des villes de Berne, Fribourg et Soleure, laquelle envahit le pays de

¹ Hans Friess, *Chronique*, édition Büchi, p. 420.

² Dans l'époque à laquelle Leu composa ce dictionnaire, on ne s'astreignait pas encore à dresser des généalogies purement documentaires ; la fantaisie y avait une part d'autant plus large que l'on en faisait remonter le point de départ à une période plus reculée ; cette observation, déjà faite par l'historien W. F. de Mulinen au sujet des familles bernoises, s'applique à de nombreuses familles fribourgeoises mentionnées dans le *Lexicon*.

³ 25 nov. 1428, grand livre en parch., fol. 49¹.

⁴ Arch. Cant. Frib. Document n° 5, Châtel-Saint-Denis.

Vaud, emportant et dévastant les places les plus importantes. En particulier, à l'assaut de la forteresse des Clées (23 octobre), il fut l'un des trois chefs choisis pour commander la troupe d'attaque ¹.

Il fut conseiller de guerre dans toutes les expéditions auxquelles Fribourg participa. Le seul rôle certain qu'il joua dans la bataille de Morat, c'est qu'il était l'un des neuf conseillers de guerre adjoints au capitaine des Fribourgeois, Peterman de Faucigny ; ceux-ci formèrent, avec les hommes de Berne et de Schwytz, l'avant-garde des Suisses ², laquelle eut le principal rôle.

Hensli Fégeli épousa Antonie, fille de Jean dou Visinand, cordonnier ; il en eut trois fils, Louis, Jean, Jacques, et une fille Clara. Il mourut entre le 23 juillet 1490 ³ et le 21 janvier 1491 ⁴. Son fils Jacques, resté célibataire, mourut en 1487. Louis, que j'appelle le cadet des trois frères, parce qu'il reconnut la bourgeoisie de Fribourg plusieurs années après Jean et Jacques, fit carrière au service des rois de France : en mai et juillet 1491, il fut l'un des huit capitaines qui commandaient les soldats suisses enrôlés par Louis XI pour son armée guerroyant en Bretagne ⁵. Sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, il fut, de 1496 à 1500, envoyé par eux trois fois en mission diplomatique, auprès des Liges suisses ⁶ ; il eut un fils Jacques, en la personne duquel s'éteignit la lignée de Hensli. Jean épousa une fille de Henslin Follare, fondateur de cloches, il eut des enfants, mais ceux-ci sont restés inconnus. Clara épousa Pierre Volan, teinturier.

Contrairement à l'assertion de l'auteur du *Précis historique* lequel accompagne la *Chronique fribourgeoise*, éditée à Fribourg en 1852. Hensli Vögelli avait une fortune très modeste : dans la taille levée en 1445, il fut taxé à seulement 15 sols, ce qui correspondait à un avoir de 75 livres ; le partage de sa succession opéré en 1491 ⁷ fait voir que l'actif net était de 1200 livres, le fils Jean prit à lui tout l'actif et le passif à charge de bonifier à son frère Louis la somme de 600 livres, laquelle restée impayée jusqu'en 1496 fut alors réduite à cent livres ⁸. Les alliances que ces enfants contractèrent démontrèrent aussi que cette branche de la famille ne se classait pas dans la riche bourgeoisie.

En recherchant quelle fut la durée de son office de maître d'hôtel de Louis XI, j'ai trouvé avec étonnement qu'elle fut certainement inférieure à un an : à partir du congrès de Fribourg (25 juillet à 12 août 1476) et de la campagne de Nancy (décembre 1476 à janvier 1477), sa présence à Fribourg est constatée dans de nombreuses séances du Conseil ; en 1477 (5 séances), 1478 (7 s.), 1479 (6 s.), 1480 (7 s.), 1481 (9 s.), 1482 (9 s.) ; enfin de 1483 à 1486 il est recteur ou maître de l'hôpital. Entre le volume n° 5 du protocole des séances du Conseil finissant

¹ Schilling Diebold, *Beschreibung der burgundischen Kriegen*, Berne, 1743 ; le même ouvrage, réédité par Tobler, Berne 1901.

² Schilling Diebold, *Chronique* ; réédition de Gustave Tobler, Berne, 1897-1901.

³ Arch. Cant. Frib., document n° 301 du fonds Stadtsachen.

⁴ Ibid. contrat de partage de sa succession dans reg. n° 99, fol. 31 du not. Nicolas Lombard.

⁵ Edouard Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse*, Berne, 1894.

⁶ Edouard Rott, *Représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, Berne 1900, 1^{er} vol passim.

⁷ Arch. cant. Frib., reg. n° 92, fol. 41 du not. Nicolas Lombard.

⁸ Ibid., même not., reg. n° 100, fol. 157.

au 3 juin 1478, et le n° 6 commençant au 16 mai 1479, il existe une regrettable lacune ; on ne peut donc pas suivre la trace de Hensli Fegeli, on ne la trouve pas non plus dans d'autres sources de renseignements. Mais on le voit présent au Conseil le 29 mai 1478, puis de nouveau le 14 mai 1479 ; c'est dans ce court intervalle que se place sa présence à la cour de Louis XI, cette extrême brièveté est très frappante ; on ne s'explique pas qu'ayant obtenu cette situation de maître d'hôtel et conseiller du roi, il ne l'ait pas conservée plus longtemps.

71. Zimmerman, 1516. Maximilien, élu empereur romain, concède des armoiries à « Jobst Zymeman ». A Lindau, le 2 juillet 1516. Parchemin original, en

texte allemand, dans les archives de la famille de Fégely de Vivy, en possession de M. Albert de Maillardo, à Fribourg.

Libellé des armoiries : « Mit namen ainen gelben Schildt, darinn auf ainem dreyecketen plawen perg im grundt desselben ain Schwartz Stainpockh zum spring geschickt, und auf dem Schildt ain helm getziert mit ainer gelben und schwartzen helmdecken darauf ain halber schwartzer Stainpockh habend umbseinen halss ain gelb pandt mit ainem Ryngl, alsdan solch Wappen und Clainat in mitte diss gegenwürtigen unters Kayserlichen briefs gemalet und mit farben aigentlichera aufgestrichen sein von neuven gnediglichen verlihen und gegeben ».



Fig. 96.

Armoiries peintes sur le diplôme Zimmermann 1516.

Blasonnement : *d'or, à un bouquetin rampant de sable, soutenu d'un mont à trois coupeaux d'azur ; casque de joute, lambrequins d'or et de sable ; cimier : un bouquetin issant de sable, colleté et bouclé d'or.*

Motifs de la concession : le bon renom de Jost Zimmerman auprès de l'empereur, les bons services qu'il a rendus à l'empire et qu'il peut et veut rendre encore.

Dans sa dissertation¹ sur l'origine des familles de la ville de Fribourg, le chanoine Fontaine affirme que la famille Zimmerman est sans doute la même que la famille de Balterswyl dont il cite un Peterman de Balterswyl en 1418, artisan (cerdo), fils de Jean dit Zimmerman, et un Hänslinus vivant en 1438.

La première réception d'un Zimmerman dans la bourgeoisie de Fribourg fut celle de Jakinus en 1438, il n'habitait pas la ville, car il est désigné sous le mot

¹ Manuscrit conservé à la Bibliothèque cantonale de Fribourg.

d'hospes ; elle fut suivie de celle de Henslinus, fils de feu Henslinus, de Venringen (Fendringen, district de la Singine) ; Jost, l'un de ses fils, devint bourgeois en 1497, fut patenté notaire le 20 décembre 1493, entra aux Soixante pour le quartier du Bourg en 1501 ; maître de la fabrique de Saint Nicolas en 1515 ; il fut chancelier d'Etat de 1515 à 1524, c'est à dire jusqu'à sa mort. C'est à ce Jost que furent données les présentes lettres d'armoiries.

Il épousa en premières noces Elise, fille de Guillaume Gastroz ; en secondes noces, Anne, fille du donzel Pierre Mestraul, bourgeois de Payerne. La descendance de l'un et de l'autre lit s'éteignit dans le premier tiers du dix-septième siècle ; j'y relève des alliances avec les familles Fégely, Fiwaz, Gottrau, Meyer, Reynold, Ruginet, Weck.

Les armoiries Zimmerman ont été relevées et portées en écartelure par les Fivaz, du fait de l'alliance de Claude Fivaz de Payerne, anobli en 1522, avec Elisabeth Zimmerman ; cependant ce n'est pas en cette dernière que s'éteignit la famille, mais plus tard.

72. **de Fégeli, 1574.** Henri III, roi de France et de Pologne, confirme en faveur des frères Pierre, Jost et Jacques Fégüilly la lettre d'anoblissement et d'armoiries concédée en 1480 par Louis XI à Hance Föegillin. A. Lyon, le 3 septembre 1574, texte français.

Le document original fait défaut, mais il est connu par la copie authentique et vidimée, citée ci-dessus sous n° 71 ¹.

En confirmation du diplôme de 1480, le roi, *en tant que besoin serait*, anoblit et du titre de noblesse décore les frères Petter, Jost et Jacques Fégüilly comme descendants de la lignée de Hanns Fégüilly, leur bisaïeul, aussi leur postérité légitime, mâle et femelle, et les autorise à porter les armoiries peintes en ce diplôme.

Ces trois frères étaient fils de François Fégeli et de Marguerite Zimmerman, sa première femme ; ils descendaient à la quatrième génération de Conon le jeune², un frère de ce Hans, anobli et gratifié d'armoiries par Louis XI ; comme la lignée de ce dernier était éteinte, on conçoit qu'ils aient désiré faire reporter sur la leur et l'anoblissement et les armoiries.

A en juger par les dates (1577, 1586, 1587) de leur réception dans la bourgeoisie, Pierre était l'aîné et Jacques, le cadet.

A la date de 1574, Pierre commandait une compagnie suisse de gens de pied en Dauphiné ; il fut des Deux Cents en 1571, grand-sautier en 1576, bailli de Gruyères en 1578, et mourut en cette même année. Il épousa Barbe Russico, d'une famille bourgeoise de Fribourg, et sœur de Pierre Russico, aussi capitaine en Dauphiné.

¹ Voir à page 104 une note relative à cet original.

² C'est à tort que Leu et Daguet les rattachent à un Jacques, fils de ce Hensli anobli en 1480 ; on voit dans le partage de la succession de ce dernier opéré en 1491, après la mort de ce Jacques, que celui-ci n'eut pas de postérité (fol. 31 du registre 99 du notaire Nicolas Lombard). Ces trois frères remontent à un autre Jacques, fils de Cuno le jeune ; je vois encore une corroboration de cette filiation dans la circonstance que Cuno le jeune et son fils Jacques assignèrent l'un et l'autre leur bourgeoisie sur une maison au quartier de la Neuveville, tandis que Jacques, fils de Hensli l'assigna sur une maison au Bourg.

Jost entra aux Deux Cents en 1579, fut conseiller en 1584, bourgmestre en 1590 ; il fit en 1578¹ un pèlerinage en Terre Sainte, ce qui lui valut la dignité de chevalier de St Jean de Jérusalem et de Notre Dame du Mont Sinai. En 1593, il acheta la seigneurie de Cugy qui appartenait à Jean de Glâne, mis alors en discussion. Il épousa Elisabeth, fille de l'avoyer Jean de Lanthen-Heid et fut la tige des branches de Seedorf et de Vivy, éteintes, la première en 1754 en la personne de Joseph Antoine, la seconde en 1905 en la personne de demoiselle Marie de Fé-gely. Il mourut en 1606.

Jacques, entré aux Deux Cents en 1588, fut bailli de Gruyères de 1588 à 1593, conseiller en 1607, bourgmestre en 1609. Il avait débuté par la carrière des armes : capitaine en 1576 d'une compagnie à la solde du gouverneur du Dauphiné, il servit ensuite dans les régiments de Gallati et de Praroman et couronna cette carrière sous Louis XIII par le commandement d'un régiment de son nom. Il épousa Anne, fille de l'avoyer Louis d'Affry ; contrairement à ce qui a été fréquemment affirmé, il ne fut point l'auteur de la branche de Vivy : il n'eut que deux enfants, une fille qui fut religieuse et un fils qui fut jésuite.

Le grand père de ces trois frères, s'appelait Jacques ; il avait épousé Jeanne, une fille naturelle de François, seigneur d'Oron, puis comte de Gruyères (1499-1500) sous le nom de François III.

Comme cette filiation diffère de celle qu'a donnée le baron d'Estavayer dans l'histoire manuscrite de sa famille, je veux la justifier. A l'occasion d'une alliance entre les familles d'Estavayer et de Fé-geli, le baron d'Estavayer a consigné dans son ouvrage que ce Jacques Fé-geli, « chevalier et membre du Conseil de Fribourg », était marié en 1469 avec Jeanne, fille de Jean, comte de Gruyères, et de dame Péronnette de Blonay². Il s'agirait ici de ce Jean, seigneur de Montsalvens, fils légitimé du comte François I ; de son mariage avec Péronnette de Blonay il eut, en effet, une fille Janna, mais celle-ci contracta mariage, non avec un Fé-geli, mais avec un Renière³. La filiation que je donne résulte d'un document existant dans les archives de la famille de Fé-gely de Vivy, sous la cote E. 69 : c'est un acte en langue latine du 2 septembre 1534, au moyen duquel Jean (II) comte de Gruyères, baron de Montsalvens, d'Oron etc., vend et abandonne des biens mobiliers et immobiliers sis à Corsaux « à noble Jacques Foguilliz de Fribourg, résidant à Corsaux, et aux » nobles François et André ses fils, qu'il a eus de noble Jeanne, fille de feu (*filia*... » *quondam*) magnifique et puissant François de Gruyères, alors seigneur d'Oron ». A la quatrième ligne du parchemin, entre les mots *filia* et *quondam*, une coupure a été pratiquée, de la longueur d'un mot, évidemment pour faire disparaître une expression indésirable ; mais la coupure a laissé subsister la partie supérieure des deux dernières lettres, dans laquelle on discerne un *t* et un *a*, ce qui correspond à la terminaison du mot latin *nutrita*, (nourrie) synonyme bien connu, dans les documents latin du moyen âge, du terme « illégitime ».

¹ Voir article de Max de Diesbach dans *Archives de la Société d'hist. du Canton de Fribourg*, vol. 5, p. 229 et suiv.

² Leu a, le premier, rapporté dans le *Lexicon Suisse* l'alliance de ce Fé-geli avec une Jeanne comtesse de Gruyères ; mais il s'est abstenu de nommer les père et mère de cette dernière.

³ Voir *Genealogisches Handbuch zur Schweizergeschichte*, I, Hoher Adel, 1900-1908 ; généalogie dressée par le Dr Ernest Diener.

Dans la mutilation même de ce parchemin on doit voir un signe de son authenticité ; d'autre part, le caractère de filiation illégitime ne pouvait être manifesté par une personne plus autorisée que par un membre même de la maison de Gruyères ; on sait, au surplus, que dans cette maison les cas de bâtardise ne furent pas rares ¹.

Selon un document existant dans ces mêmes archives, le plus ancien rameau de la famille de Fégely eut une possession dans le vignoble de Lavaux ; c'est un extrait, certifié le 14 mars 1785 par l'évêque Bernard de Lenzbourg, d'un quernet en faveur des évêques de Lausanne dans les XII^{me} et XIII^{me} siècles. Cet extrait montre un Guillaume (Villinus), fils d'un Pierre, titré de donzel, et faisant hommage en 1390 envers Gui de Prangins d'une cense de trois muids de vin en la paroisse de Saint-Saphorin. Mais ce document doit être tenu en suspicion : M. Maxime Reymond a bien voulu rechercher dans les Archives cantonales vaudoises la source de cet extrait ; il affirme que le registre (A. C. V., A^c 3) auquel il semble se rapporter ne contient rien de semblable et il n'a trouvé ailleurs aucune mention du document.

Cependant, on sait qu'un petit neveu de Villinus, Henzman était établi avec sa femme à Vevey en 1466. La postérité de ces époux n'est pas connue, mais je suis fondé à croire que leur propriété en cette région passa à Jacques Fégely, fils de Cuno le jeune, car ce Jacques, titré de noble et bourgeois de Fribourg, fit hommage en 1511 à Aymon de Montfalcon de possessions sises aux Espergier et sur le Mont de Chardonne dans la paroisse de Corsier, possessions élevées à cette occasion en fief noble ².

Son fils, appelé aussi Jacques, habitait à Corseaux et fit hommage de ce même fief en 1538 aux Seigneurs de Berne ³ ; il avait certainement une haute situation, puisque, dans un contrat de mariage conclu en 1550 ⁴ entre les frères Jean et François de Blonay et les sœurs Jeanne et Benoîte Joffrey de Vevey, il intervient en qualité de tuteur maternel testamentaire de dame Egyptienne de Blonay, née de Diesbach de Berne, mère des futurs époux dont le père n'était plus en vie. C'est ce même Jacques qui épousa la fille naturelle de François de Gruyères, alors seigneur d'Oron. Il était en 1560 coseigneur de la Vulpillière, fief relevant de la seigneurie de Corsier, ayant appartenu aux d'Englisberg, et que son fils François vendit en 1572 à L. L. E. E. de Berne ⁵.
(A suivre).

¹ Cette alliance d'un Fégely avec la famille comtale de Gruyères a rencontré de nombreux sceptiques, surtout en terre fribourgeoise, parce que la preuve documentaire n'en a jamais été livrée dans la publicité ; c'est certainement le motif pour lequel elle n'a pas été accueillie par le Dr Ernest Diener dans la généalogie citée plus haut. Parmi ceux qui la tenaient pour inexistante, plusieurs voulaient y voir, sans en avoir non plus la preuve, une alliance avec la famille Gruyère établie à Fribourg, laquelle a fourni l'annaliste Jean Gruyère et le notaire Guillaume Gruyère ; cette opinion a été récemment énoncée par M. Hubert de Vevey dans sa belle étude des *Armoiries des Comtes de Gruyères*, publiée aux *Archives bérâldiques suisses* (année 1923, p. 26, en note).

² Archives cantonales vaudoises Ff. f^o 1. Il possédait en outre le terrage sur le village et le mont de Jongny, id. f^o 3 ; aussi archives Fégely.

³ A. C. V., Ff. 72, f^o 138 ; voir aussi archives Fégely.

⁴ Document coté D. 26 dans le regeste des archives Fégely de Vivy, et cité par le comte de Foras dans *Armorial et nobiliaire de Savoie*, article Blonay.

⁵ Il figure parmi les créanciers du duc Charles de Savoie en 1518-1532. (A. C. V., C. II, n^o 271-302. Avec le comte de Gruyère il est co-possesseur de biens à Corseaux et à St-Saphorin (id. C. IV, n^o 1041).